

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : D-Green
Code du produit : 2020
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Produits de protection de la pierre

Fonction ou catégorie d'utilisation : Additifs pour matériaux de construction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ActiNa srl
Avenue Thomas Edison, 182
B - 1402 Nivelles
Belgique
T +32 (0)67 87 81 00 - F +32 (0)67 22 12 20

Info@galtane.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique / Belgique : tel. 070 245 245 ; Netherlands : tel. 030 274 88 88 ; Suisse : tél. 044 251 66 66 ; Luxembourg : tél. 8002-5500 ;
France : tél. 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Signal tactile : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

D-Green

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et 2020/878

Version: 3.0

3.2. Mélanges	
Remarques	: Préparation à base de : composants végétaux et minéraux

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours	
Premiers soins général	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés. Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincage à l'eau immédiat et abondant. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin/service médical. Irritation des voies respiratoires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes/effets	: Peut être légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.	

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
Danger d'incendie	: Non inflammable. Non combustible.
Danger d'explosion	: Non applicable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Non applicable.
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de précaution contre l'incendie	: Approcher au vent. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur/les aérosols.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Pas de recommandations spéciales.
Protection en cas d'incendie	: non considéré comme tel. Non combustible.
Autres informations	: Le produit liquide est glissant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Mesures générales	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié. Cf. chapitre 8. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
6.1.1. Pour les non-secouristes	
Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
6.1.2. Pour les secouristes	
Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	
Éviter le rejet dans l'environnement. Référence à d'autres rubriques (13).	
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
Pour confinement	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Procédés de nettoyage	: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable sec/vermiculite sec/terre sèche kieselguhr. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Ne pas inhaler les vapeurs d'aérosols.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques (8, 13). Information concernant la manipulation, voir section 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- | | |
|---|--|
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle. |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Assurer une ventilation convenable. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|-------------------------------|---|
| Mesures techniques | : Aucune en utilisation normale. |
| Conditions de stockage | : Conserver dans l'emballage d'origine. |
| Produits incompatibles | : Acides forts. Agent oxydant. |
| Matières incompatibles | : aluminium. Alliages de cuivre. cuivre. Nickel (Ni). zinc. |
| Chaleur et sources d'ignition | : Non combustible. Pas de recommandations spéciales. |
| Lieu de stockage | : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. |
| Matériaux d'emballage | : Aucune donnée disponible. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

- | | |
|------------------------------|--|
| Législation Union Européenne | : Ne contient pas de composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelles spécifiques à certaines substances. |
|------------------------------|--|

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Équipement de protection individuelle:

En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants. des vêtements de protection.

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température)

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

Protection de la peau et du corps:

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Fibres de coton

Protection des voies respiratoires:

Aucun(es) dans des conditions normales. Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant la pulvérisation



D-Green

Fiche de données de sécurité

Protection contre les dangers thermiques:
Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.
Autres informations:
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: liquide.
Couleur	: Jaune. jaune foncé.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: non applicable, odeur non perceptible.
pH	: ≈ 10,8
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: non déterminé
Point de fusion	: > -10 °C
Point de congélation	: non déterminé
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Not applicable; DIN EN ISO 1523
Température critique	: Température d'inflammation
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: non déterminé
Pression de vapeur à 50 °C	: non déterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,35 - 1,4 g/cm³ DIN 53217
Solubilité	: complètement miscible. Eau: non déterminé Ethanol: non déterminé Ether: non déterminé Acétone: non déterminé Solvant organique:non déterminé
Log Pow	: non déterminé
Log Kow	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable. Agent ignifugeant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Non applicable
Densité apparente	: Non applicable
Autres propriétés	: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.
Indications complémentaires	: Aucune autre information n'est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

D-Green

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et 2020/878

Version: 3.0

- 10.2. Stabilité chimique
- Stable dans les conditions normales d'emploi.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
- Aucun(es) dans des conditions normales.
- 10.4. Conditions à éviter
- Conserver à l'écart de : acide.
- 10.5. Matières incompatibles
- Acides forts. Aluminium. cuivre. zinc. Verre.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
- Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë (orale)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (cutanée)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité aiguë (inhalation)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- | D-Green | |
|-------------------|------------|
| DL50 orale | 2900 mg/kg |
| DL50 voie cutanée | > 2000 |
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: ≈ 10,8
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: ≈ 10,8
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Indications complémentaires

: testé en tant que préparation
Bühler
- Mutagénicité sur les cellules germinales

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Cancérogénicité

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité pour la reproduction

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Danger par aspiration

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Peuvent se produire: irritation des yeux, irritation des muqueuses et irritation de la peau.
Légèrement irritant mais non déterminantes pour la classification.
- Autres informations

: En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

- 11.2. Informations sur les autres dangers
- 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien
- Les composants de l'article ne figurent pas sur la liste des substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH propriétés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
- Ecologie - général

: Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale dans les conditions recommandées.
- Ecologie - air

: Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Ecologie - eau

: Il y a une forte probabilité que le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout.

D-Green

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et 2020/878

Version: 3.0

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

D-Green	
Log Pow	non déterminé
Log Kow	non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'a pas été testé pour les effets.

12.4. Mobilité dans le sol

D-Green	
Ecologie - sol	Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les composants de l'article ne figurent pas sur la liste des substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH propriétés.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Indications complémentaires	: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Indications complémentaires	: Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.
Ecologie - déchets	: Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre
Non réglementé
- Transport maritime
Non réglementé

D-Green

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et 2020/878

Version: 3.0

- Transport aérien
- Non réglementé
- Transport par voie fluviale
- Non réglementé
- Transport ferroviaire
- Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV

: Non applicable

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Aucune autre information n'est disponible. Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

15.1.2. Directives nationales

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils soient conformes à toute législation locale, provinciale ou nationale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rapportage du classification et l'étiquetage CLP du mélange.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
		Modifié	Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

D-Green

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et 2020/878

Version: 3.0

PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Fabricant/fournisseur. Rédaction: Quick.MSDS Sprl - Belgium info@quickmsds.de +32 (0) 479 469 465.

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations

: Aucune autre information n'est disponible.

MSDS EU (REACH Annex II).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.